

Concours

ADJOINT ADMINISTRATIF D'ÉTAT

Externe et interne

Tout-en-un

Audrey Charmont

Enseignante de français langue étrangère. Elle intervient auprès d'organismes publics (ambassades, universités...) et privés pour former un public expatrié à la langue française via une pédagogie intuitive.

Stephen Lédé

Ingénieur pédagogique (École centrale de Marseille), chargé de cours (université Paul Valéry Montpellier 3), consultant-formateur (ledigital), spécialiste de la formation digitalisée et des pratiques numériques pour l'enseignement.

Corinne Pelletier

Formatrice en centre de formation aux concours paramédicaux et sociaux

(IPECO, Poitiers) et directrice adjointe d'une fédération mutualiste départementale regroupant plusieurs établissements médico-sociaux.

Marie-Virginie Speller

Enseignante de mathématiques et de statistiques à l'université Paris-Dauphine – Paris Sciences et Lettres (PSL).

Sylvie Beyssade

Formatrice spécialisée dans la préparation aux concours administratifs de la fonction publique, membre de jurys et spécialiste de la rédaction administrative.

Avec la participation de Valentin Sartre.

Direction artistique : Élisabeth Hébert
Photo de couverture : Adobe Stock © Andrey Popov
Maquette intérieure : Caroline Joubert © Atelier du livre
Mise en page : Lumina Datamatics, Inc.

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2020

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-081467-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

De candidats à professionnels 1

Épreuve d'admissibilité n° 1 – Externe

Question de compréhension de texte

1. Réussir son épreuve de compréhension écrite	12
2. Organiser son discours	18
3. Vocabulaire	24
4. Le texte	30
5. Rédiger correctement	37

Épreuve d'admissibilité n° 2 – Externe

Français (grammaire, orthographe, vocabulaire)

1. Le nom	42
2. L'adjectif qualificatif	44
3. La phrase	47
4. Les articles, les pronoms	50
5. Le présent	53
6. Le passé composé	56
7. Imparfait, passe simple, plus-que-parfait	58
8. Futur, futur antérieur, conditionnel, conditionnel passé	60
9. Les modes impératif, gérondif, subjonctif	63
10. Les accents, le tréma, l'apostrophe, le trait d'union	66
11. Préfixe, radical, suffixe	68
12. Les fautes courantes	71
Entraînements	73
Corrigés	81

Épreuve d'admissibilité n° 2 – Externe

Mathématiques

1. Système décimal et système binaire	90
2. Calcul mental et opérations	91
3. Divisibilité	93
4. Fractions	94
5. Nombres relatifs	96
6. Pourcentages et proportions	98
7. Conversions	101
8. Un peu de physique	102
9. Un peu de géographie	103
10. Un peu d'économie	105
11. Un peu de finance	106
12. Statistiques : les différentes moyennes	107
13. Développement et factorisation	108
14. Équations et inéquations	109
15. Géométrie : théorèmes célèbres	110
16. Géométrie : périmètres, aires et volumes	112
17. Géométrie analytique	113
Entraînements	114
Corrigés	118

Épreuve d'admissibilité – Interne

Rédaction d'une lettre administrative

1. Tout savoir sur l'épreuve	126
2. Maîtriser la méthodologie de l'épreuve	128
Entraînement	134
Corrigés	140

Épreuve d'admissibilité – Interne

Élaboration d'un tableau

1. L'élaboration d'un tableau	144
2. L'épreuve du tableau	145
3. Les différentes écritures des nombres	147
4. Les fractions	148
5. Proportions et pourcentages	149
6. Variations en pourcentage	150
7. Proportionnalité	151
8. Partages proportionnels et inversement	152
9. Les équations	153
10. Grandeurs et mesures	154
Entraînements	156
Corrigés	157

Épreuve d'admission

Entretien avec le jury

1. Tout savoir sur l'épreuve	160
2. Préparer sa présentation personnelle	163
3. Réussir la mise en situation professionnelle	166
4. Répondre aux questions du jury	173
5. Gérer son stress	175
6. Se présenter sous son meilleur jour	177

Connaissances

La fonction publique

1. Le service public	182
2. L'organisation territoriale de la France	187

3. Le système judiciaire	191
4. Les principales institutions	193
5. La hiérarchie des normes	198
6. Les politiques publiques	200

Connaissances

Bureautique

1. Pratique de bureautique	204
2. Traitement de texte	206
3. Tableur	210
4. Internet et messagerie	216

Sujets corrigés

1. Compréhension de texte	222
2. Français & Mathématiques	225
3. Rédaction d'une lettre administrative	235
4. Élaboration d'un tableau numérique	248
5. Les principales questions du jury	261

De candidats à professionnels

1 Découvrir le statut d'adjoint administratif d'État

a. Qu'est-ce qu'un adjoint administratif d'État ?

L'adjoint administratif d'État n'est pas un métier mais un corps parmi les personnels de l'État. C'est un agent employé par une administration ou un établissement public qui peut exercer différents métiers selon son affectation : agent d'accueil, gestionnaire administratif, comptable...

Il est classé dans la catégorie C de l'échelle hiérarchique des personnels de l'État, sous la hiérarchie d'un fonctionnaire de catégorie supérieure (A ou B).

Ce statut est déterminé par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État et le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le cadre d'emplois comprend trois grades :

Grades	Mode d'accès au grade
Adjoint administratif (AA) Échelle C1	Grade accessible sans concours
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (AAP2) Échelle C2	Grade accessible par concours ou avancement
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe (AAP1) Échelle C3	Grade accessible uniquement par avancement

b. Quelles sont les missions d'un adjoint administratif d'État ?

L'adjoint administratif d'État est chargé de tâches administratives courantes qui impliquent de connaître et d'appliquer des règlements administratifs.

Il peut réaliser des travaux de bureautique, de saisie informatique, de correspondance administrative, de comptabilité courante, de classement, d'accueil et d'orientation du public, de recherche documentaire, d'encaissement (cantine, emplacements publics...), la gestion d'un ou plusieurs agenda(s), la tenue d'un standard ou d'outils de communication (site Internet, réseaux sociaux...).

Il peut également se voir confier des enquêtes administratives, l'instruction de dossiers avec la rédaction de rapports, la préparation de réunions...

c. Où exerce un adjoint administratif d'État ?

L'adjoint administratif d'État exerce au sein de deux types d'administration.

- **L'administration centrale** : ce sont les services centraux des ministères situés majoritairement à Paris qui dirigent les grandes missions de l'État (ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale, de la Santé...) au niveau national.

- **Les administrations déconcentrées** : elles sont situées sur tout le territoire y compris les départements d’outre-mer et mettent en œuvre, dans les régions ou les départements, les politiques publiques décidées par les ministères. Ce sont par exemple les rectorats à l’Éducation nationale, les perceptions du Trésor public pour le ministère des Finances, les directions départementales, les préfetures...

On trouve également ce statut dans des établissements publics (INSEE, la Bibliothèque nationale de France, CNRS...) ainsi qu’au sein des administrations parisiennes.

d. Quelle est la rémunération d’un adjoint administratif d’État ?

La rémunération des fonctionnaires est calculée selon une grille d’indices de référence correspondant à une classe, un grade et un échelon.

	Échelon	Durée de l’échelon	Indice majoré	Salaire brut
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} Classe C3	10		466	2 183,68 €
	9	3 ans	450	2 108,71 €
	8	3 ans	430	2 014,99 €
	7	3 ans	415	1 944,70 €
	6	2 ans	403	1 888,46 €
	5	2 ans	393	1 841,60 €
	4	2 ans	380	1 780,68 €
	3	2 ans	368	1 724,45 €
	2	1 an	358	1 677,59 €
	1	1 an	350	1 640,10 €
Adjoint administratif principal de 2 ^{de} Classe C2	12		418	1 958,75 €
	11	4 ans	411	1 925,95 €
	10	3 ans	402	1 883,78 €
	9	3 ans	390	1 827,54 €
	8	3 ans	380	1 780,68 €
	7	2 ans	364	1 705,71 €
	6	2 ans	351	1 644,79 €
	5	2 ans	345	1 616,67 €
	4	2 ans	336	1 574,50 €
	3	2 ans	333	1 560,44 €
	2	2 ans	330	1 546,38 €
	1	1 an	329	1 541,70 €

	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré	Salaire brut
Adjoint administratif C1	11		368	1 724,45 €
	10	3 ans	356	1 668,22 €
	9	3 ans	346	1 621,36 €
	8	3 ans	342	1 602,62 €
	7	2 ans	338	1 583,87 €
	6	2 ans	334	1 565,13 €
	5	2 ans	332	1 555,76 €
	4	2 ans	330	1 546,38 €
	3	2 ans	329	1 541,70 €
	2	2 ans	328	1 537,01 €
	1	1 an	327	1 532,33 €

Le salaire brut mensuel se calcule en multipliant l'indice majoré par le point d'indice (4,686025 depuis le 1^{er} février 2017). Peuvent s'ajouter à ce salaire de base, des primes (supplément familial) et des bonifications.

Le taux de cotisations sociales à déduire du salaire total brut, pour obtenir la rémunération nette, est de l'ordre de 20 %.

e. Quelles sont les évolutions de carrière possible ?

La promotion interne des adjoints administratifs d'État s'opère par avancement d'échelon et par promotion au grade supérieur.

- **L'avancement d'échelon** : il est automatique et intervient lorsque la durée de services requise pour accéder à l'échelon supérieur, est accomplie.
- **La promotion au grade supérieur** : l'adjoint administratif principal de 2^e classe peut être promu au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix. Pour cela, il doit remplir une condition d'ancienneté de service effectif dans son grade.

Il existe aussi des possibilités de promotion sur des emplois de catégorie B ou A par concours interne ou nomination au choix.

f. Quelles sont les compétences et qualités requises pour exercer les missions de l'adjoint administratif ?

Les candidats au concours d'adjoint administratif d'État doivent avoir acquis, par la formation ou l'expérience, certaines compétences techniques et relationnelles.

Compétences	
Techniques	Relationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'environnement institutionnel et administratif • Maîtriser des connaissances de base variées : techniques de secrétariat, outils bureautiques, classement et archivage, bases de la comptabilité/gestion, règles de correspondance et de rédaction administrative... • Avoir une bonne orthographe • Comprendre et savoir appliquer les procédures et les règlements administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques/outils de communication • Accueillir et renseigner le public • Savoir recevoir, filtrer et orienter les appels téléphoniques • Faire preuve d'écoute, de patience et de diplomatie • Respecter l'obligation de discrétion et de réserve • Savoir travailler en équipe

Par ailleurs, les services publics recherchent des professionnels avec des qualités d'adaptation, d'organisation, de rigueur et de polyvalence. Ils doivent également faire preuve de diplomatie et de sens du service public.

2 Tout savoir sur les concours

a. Quelles sont les conditions d'accès aux concours ?

Le recrutement des adjoints administratifs de 2^e classe est effectué majoritairement par concours, externe et interne. Il existe également un dispositif de titularisation d'agents, sans concours, sur des postes réservés.

Les concours (externe et interne) sont accessibles aux candidats sans condition de diplôme ou de limite d'âge (à partir de 16 ans).

Conditions générales d'accès aux concours (au 1^{er} jour des épreuves)

Conditions	Candidat de nationalité française	Candidat ressortissant UE* ou EEE**
Droits civiques	Jouir de ses droits civiques	Jouir de ses droits civiques dans le pays dont il est ressortissant
Casier judiciaire	Les mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire ne doivent pas être incompatibles avec l'exercice des fonctions	Ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions
Service national***	Se trouver en position régulière au regard du code du service national	Se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont il est ressortissant

Conditions	Candidat de nationalité française	Candidat ressortissant UE* ou EEE**
Aptitude physique	Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction	

* Ressortissant d'un État membre de l'Union européenne.

** Ressortissant d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

*** Pour les candidats nés après le 18 avril 1993.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs. Les candidats doivent être en activité.

Des conditions spécifiques existent pour certains concours de la fonction publique d'État.

b. Comment s'organisent les concours ?

Le concours peut être ouvert par une administration d'État (concours ministériel) ou plusieurs dans le cadre d'épreuves communes (concours interministériel).

Chaque candidat choisit de concourir dans un corps des adjoints administratifs de son choix (Éducation nationale, Agriculture, Défense...), à titre externe ou interne, pour une affectation nationale ou régionale, à Paris ou en province.

Pour les concours interministériels, le candidat choisit au moment de l'inscription, l'académie de son choix et classe par ordre de préférence, le corps des adjoints administratifs dans lequel il souhaiterait être affecté. Les nominations dans tel ou tel corps sont prononcées en fonction du rang de classement final des lauréats et des vœux qu'ils ont émis.

Pour les concours nationaux, les candidats admis sont affectés selon les postes disponibles sur tout le territoire. Aucun des lauréats n'a connaissance des affectations géographiques avant la fin du concours.

Pour les recrutements déconcentrés, les lauréats sont nommés dans la zone géographique d'organisation et d'affectation des concours.

L'inscription au concours se fait en ligne selon une procédure et un calendrier propres à chaque concours. Conformez-vous strictement aux consignes données.

Compte tenu du taux élevé de sélectivité des recrutements des adjoints administratifs, il est recommandé de s'inscrire à plusieurs concours afin d'augmenter ses chances de réussite.

c. Quelles sont les épreuves du concours ?

Les concours d'adjoint administratif comprennent des épreuves écrites et un oral d'admission obligatoire.

Pour chaque épreuve, il est attribué une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat. Chaque note est multipliée par un coefficient associé à chaque épreuve.

Seuls les candidats ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à un seuil d'admissibilité fixé par le jury (souvent supérieur à 10 sur 20) sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

Un candidat peut être admis, si la moyenne de ses notes aux épreuves est au moins égale à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Certains concours prévoient des épreuves facultatives, notamment une épreuve écrite et/ou orale de langue étrangère. Dans ce cas, seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20. Ils viennent s'ajouter au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires. Comme il n'existe pas de note éliminatoire, il est vivement conseillé de choisir de s'inscrire, lors de l'inscription, aux épreuves facultatives.

Les épreuves écrites d'admissibilité obligatoires

- Deux épreuves pour le concours externe

Épreuves Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire	Durée	Coefficient
1. À partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, cette épreuve consiste en la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.	1 h 30	3
2. Courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques.	1 h 30	3

- Une épreuve écrite pour le concours interne

Épreuve Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire	Durée	Coefficient
L'épreuve consiste en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de 5 pages au maximum comportant notamment des indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats.	1 h 30	3

L'oral d'admission obligatoire

- Une épreuve orale d'admission

Épreuve Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire	Durée	Coefficient
L'épreuve consiste à mettre le candidat en situation professionnelle en présence des membres du jury ou d'examineurs. Elle est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut, en outre, être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment et utiles, en particulier aux études et aux évaluations.	30 minutes	4

Les modalités d'organisation des épreuves peuvent varier d'un concours à un autre, d'où l'importance d'étudier le dossier d'inscription et de demander des précisions, si nécessaire au service concours et examens concerné.

d. Quel est le programme du concours ?

Pour les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, des programmes sont fournis par l'administration organisatrice du concours.

Ces épreuves nécessitent la maîtrise du programme de français de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire (3^e) ou du programme de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP...).

L'épreuve des courts exercices fait appel à des notions d'arithmétique, de mesures et d'algèbre.

Programme de mathématiques		
Arithmétique	Mesures	Algèbre
<ul style="list-style-type: none"> • Notions sommaires sur le système de numération : système décimal, système binaire • Les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication, division • Règles de divisibilité : nombres premiers, multiples et diviseurs, égalités, inégalités • Fraction : valeur décimale d'une fraction, opérations sur les fractions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de longueur, poids, capacité, surface, volume • Mesures du temps • Mesures des angles et des arcs, longueur de la circonférence, latitude et longitude • Surfaces : carrés, rectangle, parallélogramme, triangle, trapèze, cercle • Volumes : parallélépipède rectangle, cube, cylindre 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres relatifs (positifs, négatifs, nuls), opérations sur les nombres relatifs, comparaison des nombres relatifs : inégalités • Expressions algébriques, calcul algébrique • Équation du premier degré à une inconnue • Repérage d'un point dans un plan par des coordonnées rectangulaires
<ul style="list-style-type: none"> • Règle de trois • Rapports et proportions 	<ul style="list-style-type: none"> • Densité : poids volumique • Prix : prix d'achat, de vente, de revient, bénéfice et perte • Moyennes • Partages égaux et partages inégaux, partages proportionnels • Pourcentages, indices, taux, intérêts, simples, escompte • Échelle d'une carte, d'un plan 	

Il n'existe pas de programme réglementaire pour l'épreuve de rédaction d'une lettre administrative ou d'élaboration d'un tableau, ni pour l'oral d'admission.

e. Quelle est la composition et le rôle du jury ?

Le président et des membres des jurys des concours interne et externe sont nommés par arrêté de l'autorité compétente organisatrice du concours. Ce sont des fonctionnaires dont le rôle est d'apprécier, de sélectionner et de classer des candidats au statut d'adjoint administratif d'État.

Ils préparent les sujets des épreuves et les corrigent dans le respect des critères de notations retenus.

Ils déterminent le seuil d'admissibilité. Ils se constituent des sous-groupes d'examineurs chargés de faire passer les épreuves orales (obligatoire et facultative).

Enfin, ils délibèrent et élaborent la liste des admis au concours. Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité est généralement accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admission.

f. Comment sont communiqués les résultats ?

La liste des admis est communiquée sur le site Internet de l'administration organisatrice du concours. Une notification des résultats est adressée aux candidats par courrier ou courriel.

g. Que se passe-t-il après la réussite du concours ?

À l'issue du concours, l'autorité organisatrice du concours arrête une liste d'aptitude établie par ordre de mérite, selon les résultats de chaque candidat. La liste d'aptitude est valable uniquement sur les postes et le secteur géographique de présentation du concours.

Les candidats admis sont affectés sur un poste en tenant compte de leurs résultats, pour les concours interministériels, des souhaits exprimés lors de l'inscription au concours. Le refus de poste attribué à un candidat entraîne la perte du bénéfice du concours sauf circonstances exceptionnelles.

Ils sont nommés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe et accomplissent un stage le plus souvent d'une durée d'un an.

À l'issue du stage, les stagiaires, dont les services ont donné satisfaction, sont titularisés en qualité d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

h. Que faire en cas d'échec au concours ?

Le concours d'adjoint administratif d'État est très sélectif, nécessitant un important travail de préparation.

Vous devez envisager d'échouer avant même la phase d'inscription aux concours. En effet, si vous vous retrouvez dans cette situation et si vous souhaitez persévérer, vous devrez patienter jusqu'à la prochaine vague de concours, soit généralement au moins un an d'attente ou envisager de postuler dans le cadre d'un recrutement sans concours.

Cette période peut vous permettre de renforcer votre préparation au concours et de parfaire vos compétences administratives.

Par ailleurs, il est indispensable de tirer les enseignements de ses échecs, d'identifier ses points faibles qu'il conviendra de retravailler afin d'éviter de nouveaux écueils.

On peut passer le concours autant de fois qu'on le souhaite, sachant qu'il est raisonnable de travailler sur une nouvelle orientation professionnelle après la participation à 3 sessions de concours.

3 Se préparer au concours

a. Quelles sont les voies de préparation ?

La réussite au concours d'adjoint administratif d'État de 2^e classe demande un important travail de préparation. Moins d'un candidat sur dix décroche le sésame.

On estime le temps de préparation d'une durée de 6 mois à 1 an de travail assidu, voire plus pour les candidats éloignés des postes visés.

Il existe plusieurs voies de préparation. L'idéal serait de ne pas se contenter d'en explorer une seule mais d'en mixer deux, voire trois afin de se donner les meilleures chances de réussir.

À noter

Il existe des préparations mises en place par les autorités organisatrices de concours. Par exemple l'INSEE propose cap'Insee, dispositif de préparation en présentiel et/ou à distance au concours d'adjoint administratif de l'établissement public.

- **Les écoles de préparation aux concours de la fonction publique** : elles permettent d'acquérir les connaissances/compétences attendues aux épreuves écrites et à l'oral d'admission : français, mathématiques, secrétariat et assistance administrative ; de développer sa représentation du le métier et de son environnement... Elles proposent également un entraînement à l'entretien avec le jury.

Elles sont adaptées aux candidats qui ont besoin d'un cadre sécurisant, d'un suivi personnalisé et d'exercices adaptés et ceux qui ont échoué une première fois au concours sans être en mesure d'identifier et de combler leurs faiblesses.

- **Les cours de préparation à distance ou en ligne** : on trouve tout et n'importe quoi dans ce domaine, d'où l'importance de se renseigner avant toute inscription. Par exemple, les cours du CNED (Centre national d'enseignement à distance) ont bonne réputation.

Ils sont une alternative sérieuse pour les candidats qui ne peuvent pas intégrer des écoles préparatoires et sont autonomes dans leur travail.

Les solutions alternant auto-formation et regroupements réguliers sont à privilégier dans la mesure où ils permettent une interactivité entre candidats et professeurs, indispensable pour aborder notamment la préparation méthodologique aux épreuves des concours.

La formation dure généralement quelques semaines, voire quelques mois, et permet de travailler à son rythme.

- **Les ouvrages de préparation** : tout-en-un ou livres dédiés aux épreuves écrites ou à l'oral d'admission, vous aurez l'embarras du choix sur les rayonnages des librairies.

Prenez votre temps, comparez-les afin de trouver celui ou ceux qui vous correspondent le mieux ; contenu, ergonomie de l'ouvrage, présentation...

Vous devez impérativement disposer de conseils méthodologiques pour l'ensemble des épreuves, de la présentation des programmes de français et de mathématiques du concours, d'exercices d'entraînements et d'annales corrigés.

Il est possible de préparer le concours en s'appuyant uniquement sur des ouvrages de préparation mais cela implique d'organiser ses révisions et de travailler de façon régulière assidue.

b. Comment organiser ses révisions ?

Dès que vous aurez identifié les épreuves de votre concours et ce que l'on attend de vous pour chacune d'entre elles, vous devrez établir un planning de révisions. En effet, l'anticipation, l'organisation et la régularité dans le travail sont les clés de la réussite.

Commencez par lister tous les éléments des programmes concernés par les épreuves de sélection de votre concours. Ceux des épreuves écrites du concours externe sont connus et présentés dans le présent ouvrage. Pour ce qui est de l'épreuve d'admissibilité du concours interne, il s'agira de maîtriser la rédaction d'une lettre administrative ou l'élaboration d'un tableau. Concernant l'oral d'admission, il convient de réussir sa présentation et une mise en situation professionnelle, de connaître le métier d'adjoint administratif et son environnement, mais aussi de savoir présenter ses motivations et défendre sa candidature.

Ne négligez pas les aspects méthodologiques : rien ne sert d'avoir des connaissances, si on ne sait pas comment les mettre en lien avec le travail demandé.

Établissez d'abord un planning global de révisions avec un séquençage hebdomadaire en prenant en compte vos disponibilités et le temps qui vous reste avant le concours.

Les aspects méthodologiques sont très présents les premières semaines et disparaissent progressivement au profit d'exercices d'entraînement.

Divisez ensuite votre **planning de révisions** par jour et par heure. Mettez les matières les plus difficiles en début de matinée ou en 2^e partie d'après-midi. Ne veillez pas trop tard.

Il est également indispensable de vous entraîner dans des conditions proches du concours notamment en traitant régulièrement des sujets d'annales récents. Vous pouvez également simuler des oraux d'admission avec l'aide de personnes de votre entourage.

Durant vos **séances de révision**, prenez systématiquement des petites pauses (au minimum toutes les deux heures pour ne pas saturer votre cerveau) et variez les matières très régulièrement.

Cette technique de préparation présente de nombreux avantages. Elle vous permet de vous forcer à réviser. En effet, si rien ne vous oblige un minimum à travailler, vous aurez pour certains du mal à vous y mettre. Un planning vous imposera donc un rythme que vous choisirez vous-même, mais un rythme tout de même, que vous suivrez plus facilement que si vous n'aviez rien prévu. Cela permet une régularité qui est indispensable à une bonne progression et une bonne assimilation de toutes les méthodes et connaissances que vous devez apprendre.

Enfin, prenez le temps de lire les rapports des jurys des derniers concours, disponibles en ligne. Vous en apprendrez plus sur les attentes et les exigences des examinateurs. Vous saurez ainsi sur quoi porter l'accent pour mettre toutes les chances de votre côté.

Concours externe
Épreuve
d'admissibilité
n° 1

Question de compréhension de texte

- Réussir son épreuve de compréhension écrite
- Organiser son discours
- Vocabulaire
- Le texte
- Rédiger correctement



1 h 30 • Coef 3

1 Présentation de l'épreuve

Beaucoup d'entre nous ont un mauvais souvenir des épreuves du brevet des collèges, du baccalauréat ou de tout autre examen déterminant pour la suite de nos études, voire de notre carrière professionnelle. Le premier conseil que nous pouvons vous donner est celui d'être confiant. En effet, en suivant les chapitres de cet ouvrage, vous aurez les clés pour réussir votre examen.

Tout d'abord, prenez conscience que le but de l'épreuve de **compréhension de texte** n'est en aucun cas de vous piéger mais, simplement, de vous amener à montrer vos compétences en français. Les textes proposés par les examinateurs ont une structure et des propos cohérents et clairs. Vous serez donc en mesure d'en comprendre le contenu.

À retenir

Cette épreuve a pour objectif premier d'évaluer votre capacité à **comprendre** un texte et à **ordonner** vos idées. Il s'agit également de déterminer vos connaissances en **vocabulaire**.

Ne butez pas indéfiniment sur un mot que vous ne comprenez pas. Privilégiez plutôt une compréhension globale de votre texte. Vous comprendrez les mots inconnus dans leur contexte. Vous devez par conséquent cerner le **thème** (De quoi parle le texte ?) et la **thèse** (Quelles sont les idées du texte ?). Tentez aussi de répondre aux questions suivantes : Qui l'a écrit ? Dans quel but ? Quels sont ses arguments ? Quels exemples viennent illustrer ses propos ?

Le texte qui est donné varie généralement de **300 à 350 mots**. Il est souvent en lien avec le métier auquel vous vous préparez. Il peut être un sujet d'actualité (presse généraliste, presse spécialisée). Il est rarement un texte littéraire tel que ceux que vous étudiez au collège.

L'épreuve dure **1 h 30** et a un **coefficient 3**. Vous devrez répondre à plusieurs questions, entre 6 et 8. Rappelez-vous que les réponses aux questions seront toujours **visiblement repérables** dans le texte. La structure en paragraphes de l'article est primordiale puisqu'elle permet à l'auteur de faire passer plus précisément ses idées. Soyez donc attentifs !

À noter

Pas de mauvaises surprises le jour J :

- l'usage du dictionnaire ou de tout ouvrage est interdit ;
- un barème étant attribué, vous pourrez voir la répartition des points et, en conséquence, faire le choix de traiter en priorité certaines questions.

2 Méthodologie

Il est essentiel de bien organiser votre temps pour réussir votre épreuve de compréhension de texte. Surveillez votre montre bien sûr mais sans que cela ne devienne une obsession. Un petit conseil : dans le cas où votre épreuve comporterait deux textes, évitez de les lire

à la suite. Lisez-en un, répondez aux questions. Lisez ensuite le second, répondez aux questions. Cela vous évitera certainement une confusion des idées.

Voici les étapes que nous vous conseillons de suivre en vue de réussir au mieux votre examen. Ne les sautez pas, respectez-en l'ordre.

Étape 1 : lecture du texte

Lisez une première fois le texte dans son ensemble, sans vous arrêter sur les mots inconnus. Vous serez plus à même de les comprendre par la suite, en saisissant l'idée générale du texte.

Étape 2 : lecture des questions

Nous vous conseillons de lire une fois les questions avant de relire votre texte. Cette étape vous aidera incontestablement à vous fixer **un objectif de lecture**, nécessaire pour gagner du temps et gagner en pertinence.

Étape 3 : relecture du texte

Lisez une deuxième fois le texte. Il vous faudra le relire de manière structurée et attentive (cela vous aidera à retenir les idées et repérer les articulations). Pas question en effet de lire sans retenir : il ne s'agit pas d'une épreuve de vitesse mais avant tout d'une épreuve d'efficacité. Soyez actif pendant la lecture : **soulignez, surlignez, notez des mots-clés** dans la marge (première synthèse). Ces notes et commentaires vous permettront de répondre plus facilement aux questions.

Vous pouvez lire une troisième fois le texte.

Étape 4 : la phase de concentration

Fermez les yeux. Demandez-vous, après la lecture de votre texte, quelle en est l'idée principale. Vous serez ainsi en mesure de cerner l'idée majeure en hiérarchisant ses niveaux : les exemples ou arguments, le thème général, les objections, la conclusion. Pour bien mémoriser, il faut aller à l'essentiel et ne pas polluer sa mémoire avec des éléments inutiles.

Exercice

L'écrivain P. Duroc a été accusé de plagiat peu de temps après la publication de son nouveau roman. Quel scandale venant d'un homme si médiatisé ! Pensait-il vraiment que la supercherie ne serait pas révélée ? Rappelons à nos chers lecteurs qu'il y a plagiat lorsqu'un auteur, volontairement ou non, présente un travail comme étant le sien alors que ce n'est pas le cas. Il s'agit donc clairement et indéniablement d'une violation de la propriété intellectuelle d'autrui.

Le droit moral est un droit primordial qui est lié à la reproduction d'une œuvre (texte, photo, dessin...). Par exemple, supprimer une partie d'une œuvre originale ou en modifier des passages sans le consentement de son auteur (ou de ses ayants droit) est une atteinte au droit moral comme le stipule l'article L121-1 du Code de la propriété intellectuelle :

- l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre ;
- ce droit est attaché à sa personne ;
- il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible ;

- il est transmissible aux héritiers de l'auteur ;
- l'exercice peut être conféré à un tiers en vertu de dispositions testamentaires.

Nous estimons donc que l'auteur doit être jugé pour sa faute. Une amende serait bien normale ne serait-ce que pour sensibiliser les jeunes à cette technique trop utilisée à l'université.

À bon entendeur.

A. Charmont, le 20 juin 2018, Journal Dunod.

1. Qui a écrit ce texte ?
2. À qui s'adresse-t-il ?
3. Quel thème y est abordé ?
4. Dans quel but l'auteur aborde ce sujet ?
5. Quelle(s) idée(s) cherche-t-il à défendre ou à énumérer ?
6. Quels sont ses arguments ?

Corrigé

1. A. Charmont a écrit ce texte.
2. L'auteur s'adresse aux lecteurs (qu'il interpelle clairement) du journal Dunod.
3. Il aborde le thème du plagiat.
4. Son but est de condamner le plagiat qu'il considère comme une méthode malhonnête.
5. L'auteur considère le plagiat comme le vol du travail d'un auteur. Il considère cette action comme malhonnête, voire inacceptable.
6. Il s'appuie sur le Code de la propriété intellectuelle pour défendre l'idée de violation en rappelant au préalable que le plagiat est une supercherie tentant à s'approprier le travail intellectuel d'autrui.

Étape 5 : seconde lecture des questions

Après avoir lu le texte, lisez une nouvelle fois les questions. Lisez-les attentivement afin d'éviter les étourderies ou les incompréhensions. Prenez quelques minutes juste pour penser. En effet, vous n'êtes pas obligé de vous précipiter dans la rédaction de vos réponses. Une astuce qui fonctionne bien est d'essayer d'expliquer dans votre tête (comme si vous le faisiez à un ami) ce que vous venez de lire. Reformuler ne veut pas dire paraphraser ou recopier toutes les idées clés les unes à la suite des autres. Reformuler consiste à expliquer ce que vous avez retenu du texte, **avec vos propres mots**.

Étape 6 : rédaction de vos réponses

À présent, vous pouvez commencer la rédaction de vos réponses. Vous saurez normalement où chercher vos informations puisque celles-ci auront été annotées par vos soins. Prêtez une attention particulière à la langue et vous éviterez de perdre des points.

Bien sûr, accordez du temps à la relecture de toutes vos phrases.

N'oubliez pas que lorsque vous citez l'auteur du texte, vous devez placer ses mots entre guillemets.

Exemple

Le journaliste présente un argument en faveur du mariage homosexuel. Il soutient son propos en faisant référence à « une avancée logique » de la société.

Exemple

Le journaliste mentionne « une recrudescence de violences contre les femmes » en cette période sanitaire « d'une gravité sans précédent ».

3 Comprendre et respecter une consigne

a. Qu'est-ce qu'une consigne ?

Jean-Michel Zakhartchouk, dans son livre *Comprendre les énoncés et les consignes* (réseau Canopé, 2016), définit une consigne comme : « toute injonction donnée à des élèves [...] pour effectuer telle ou telle tâche. » Autrement dit, la consigne est un « discours d'incitation à l'action ». De là, vous comprendrez que vous devez être actif tout au long de votre épreuve.

Exercice

Voici à présent quelques verbes typiques des consignes (à gauche, en gras). Nous avons mis les définitions dans le désordre (à droite). Reliez le verbe à sa définition. À vous de jouer !

Associer, relier	Remplir des espaces vides.
Argumenter, expliquer	Faire la différence entre plusieurs éléments.
Décrire, présenter	Écrire.
Citer, relever	Faire une liste en rédigeant une phrase correcte.
Classer, trier	Donner un certain nombre de détails sur un point.
Compléter	Utiliser un élément indiqué dans la consigne.
Comparer	Prouver (idée personnelle, citations...)
Distinguer	Donner des raisons, des preuves à ce que vous dites.
Employer	Donner un exemple.
Énumérer	Recopier certains éléments (pensez aux guillemets).
Identifier	Mettre ensemble des éléments (grâce à une flèche).
Illustrer	Réécrire dans un texte des éléments indiqués dans la consigne.
Justifier	Ranger, ordonner des éléments de la manière demandée.

Reformuler	Donner les différences et les similitudes entre des éléments.
Rédiger	Donner le nom de quelque chose.

Corrigé

Associer, relier : Mettre ensemble des éléments (grâce à une flèche, par exemple).

Argumenter, expliquer : Donner des raisons, des preuves à ce que vous dites.

Décrire, présenter : Donner un certain nombre de détails sur un point.

Citer, relever : Recopier certains éléments (pensez aux guillemets).

Classer, trier : Ranger, ordonner des éléments de la manière demandée.

Compléter : Remplir des espaces vides.

Comparer : Donner les différences et les similitudes entre des éléments.

Distinguer : Faire la différence entre plusieurs éléments.

Employer : Utiliser un élément indiqué dans la consigne.

Énumérer : Faire une liste en rédigeant une phrase correcte.

Identifier : Donner le nom de quelque chose.

Illustrer : Donner un exemple.

Justifier : Prouver (idée personnelle, citations...).

Reformuler : Réécrire dans un texte des éléments indiqués dans la consigne.

Rédiger : Écrire.

À retenir

Lors de votre examen, vous aurez à définir quelques mots relevés dans le texte étudié (1/4 de la note).

- **Pour définir correctement un mot**, il faut tout d'abord distinguer la catégorie grammaticale (nom, adjectif, verbe...). Ensuite, il faut le remplacer par un mot de même nature : un verbe par un autre verbe, un nom par un autre nom...
- **Pour définir un adjectif**, commencez votre définition par « se dit d'une personne/ d'une chose qui... ».
- **Pour définir un nom**, commencez votre définition par « objet / qualité / personne / lieu / discipline... ».
- **Pour définir un verbe**, commencez votre définition par un verbe synonyme.
- **Pour définir un adverbe**, commencez votre définition par un autre adverbe synonyme ou par « fait d'une façon... »

Voici quelques exemples de consignes plus précises que nous avons relevées dans les derniers examens de la fonction publique.

- Relevez dans ce texte deux synonymes du mot « infidélité ».
- Conjuguez les verbes « tenir » et « étudier » au conditionnel.
- Donnez la définition du mot « partial » (l.16. dans le texte).
- Réécrivez le premier paragraphe en commençant par « il arrivera à vélo » au lieu de « il est arrivé à vélo ».
- Complétez les formes inachevées des verbes suivants (futur).
- Donnez un synonyme de « usuel ».
- Donnez un antonyme de « suspicieux ».
- Entourez le COD dans chacune des phrases suivantes.
- Mettez au pluriel les noms composés suivants.
- Formez un adverbe à partir des adjectifs suivants.
- Relevez le champ lexical de la justice dans le texte.

b. Soyez attentifs à la lecture des consignes

- Ne donnez pas plusieurs exemples, si un seul vous est demandé.
- Ne donnez pas un exemple, si la question porte sur l'idée de l'auteur.
- Inutile de citer le texte, si vous devez reformuler.
- Ne cherchez pas à aller trop loin dans votre réponse au risque de vous répéter.
- Contentez-vous de l'essentiel.

Vos acquis	Utilisation du texte	Formuler un jugement
Définir	Classer	Selon vous... ?
Énumérer	Comparer	D'après vous... ?
Nommer	Déduire	En quoi... ?
Compléter	Distinguer	Pensez-vous... ?
Rappeler	Illustrer	Justifiez
Repérer	Interpréter	Argumentez
Réécrire	Reformuler	Donnez un exemple
Conjuguer	Présenter	Considérez-vous que... ?
Compléter	Réfuter	Êtes-vous d'accord avec... ?

Pour commencer, distinguons la langue orale de la langue écrite.

- **La langue orale** est celle dont on se sert pour parler spontanément à nos interlocuteurs, autour de nous, qui voient les mêmes choses et sont généralement au même endroit que nous. Des gestes et une intonation pouvant être joints à nos mots, nous nous soucions peu de la grammaire, de la syntaxe ou de la ponctuation.

Donne-moi ça là-bas.

Elle m'a fait un signe comme ça.

Ha ! Quel temps !

- **La langue écrite** est bien différente puisque nous ne sommes plus dans une situation connue de nos lecteurs. Pour comprendre une phrase écrite, il nous faut plus d'informations pour éviter les confusions. La grammaire, l'orthographe, la ponctuation, les paragraphes entrent donc en jeu pour faire comprendre notre idée.

J'ai pris le livre rouge qui était posé sur la table en chêne.

Elle rédigea cette longue lettre, le sourire aux lèvres, sur son papier bleu.

1 Faire une phrase correcte

Avec l'utilisation massive des SMS, le langage n'est pas toujours respecté. Le but étant d'envoyer un message rapidement, nous ne nous relisons pas toujours et nous ne cherchons pas toujours à être clairs et pertinents. Il n'est pourtant pas difficile de faire une phrase simple et bien construite. N'oubliez pas que le principe même de l'écrit est d'être lu et que de là, le respect de certaines règles basiques montrera à votre lecteur une forme de respect.

Exercice

Prenez maintenant quelques minutes dans votre tête pour penser à ce qu'est une **phrase** bien construite. Allez-y !

Faites à présent la même chose pour définir avec vos mots ce qu'est un **texte** bien construit. Allez-y !

Très bien. À présent, comparez les mots que vous avez notés avec la liste suivante :

- | | | | |
|-------------|---------------|--------------|------------------------|
| • Majuscule | • Ponctuation | • Paragraphe | • Connecteurs logiques |
| • Verbe | • Complément | • Grammaire | • Conjugaison |
| • Règles | • Alinéa | • Formel | • Orthographe |
| • Se relire | • Accorder | • Virgule | • Accord sujet/verbe |

Pour faire une phrase correcte, vous devez la commencer par une lettre majuscule et la finir par un point. Assurez-vous de respecter, lorsque cela est possible, la présence des éléments suivants pour chaque phrase : **qui + fait + quoi/à qui**.

Le journaliste pose de nombreuses questions à la ministre.

Cette femme confesse avoir été victime d'une agression.

Précisez les informations **où/quand/comment/pourquoi**, elles sont également importantes. L'ordre des mots pourra parfois être différent.

Jeudi dernier, le président de la République a rencontré son homologue américain dans le but de parvenir à un accord.

La chancelière allemande a confirmé la signature de cet accord lors de cette réunion.

En décembre 2011, le roi Carl Gustav de Suède a remis le Prix Nobel de la paix à Ellen Johnson-Sirleaf, présidente du Liberia, à Leymah Gbowee, militante pacifiste libérienne, ainsi qu'à Tawakkul Karmanla, journaliste yéménite et figure emblématique du Printemps arabe, pour leur lutte non violente en faveur de la sécurité des femmes et de leurs droits à participer au processus de paix.

Ne cherchez pas à faire des phrases trop longues ou trop complexes. Pour celui qui écrit comme pour le lecteur, il est préférable de faire des phrases courtes. En effet, si votre phrase est trop longue, votre lecteur en oubliera le début avant même d'arriver à la fin. Il sera difficile de repérer les éléments clés et donc de la comprendre.

Nous vous conseillons de privilégier les phrases de 15-20 mots ne comprenant qu'une idée.

2 Les connecteurs logiques

Savoir repérer les différents connecteurs logiques dans un texte est important pour en comprendre l'organisation logique, la cohérence, pour y trouver les idées essentielles. Ils créent une fluidité dans un texte et ils permettent aux lecteurs de suivre plus facilement les propos.

Les connecteurs logiques sont des mots ou des expressions qui établissent un lien entre deux phrases ou entre deux paragraphes. Ils relient également souvent deux idées dans une même phrase.

Vous devez donc vous habituer à les reconnaître dans un texte pour en cerner les idées clés. Utilisez-les aussi pour structurer vos réponses : ils expriment la logique des relations établies entre les idées.

a. Expression de l'opposition

Il y a opposition lorsque deux faits sont rapprochés de façon à mettre en évidence leurs différences :

Bien qu'il pleuve des cordes, je suis sortie acheter des croissants.

Malgré mon retard, j'ai été reçue dans de bonnes conditions.

Personne n'a acheté son livre, *pourtant* il est excellent.